



Forum : Commission régionale - CEA

Session : *L'Afrique face à l'importation des déchets du reste du monde.*

Soumis par : L'Afrique du sud.

L'Assemblée Générale,

Rappelant que l'ONU est une organisation fondée sur les principes d'égalité souveraine de tous les Etats membres en vertu de la charte des Nations unies,

Restant très averti à la Convention de Bamako interdisant l'importation des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique,

Soulignant à nouveau l'importance de l'application de la Convention de Bâle garantissant la protection de la santé de la population et de l'environnement,

Constatant avec une vive préoccupation, la violation des normes internationales avec l'importation de certains déchets électriques et toxiques qui représentent une réelle menace autant du point de vue sanitaire qu'environnemental,

Notant avec regret une constante augmentation des déchets sur le continent africain depuis des années et observant les transporteurs détournés les termes de la Convention de Bâle en déclassant leurs déchets en appareils d'occasion,

Convaincu du projet stratégique régionale des e-déchets de la part de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui a pour but de promouvoir un développement durable et réduire les risques pour la santé publique et l'environnement associés à la gestion inadéquate des déchets électroniques dans la région de l'Afrique de l'Ouest.

Mentionnant avec désolation seulement 10 % des déchets recyclés sur le territoire Africain et 90 % déversés dans des décharges publiques nécessitant la mise en place d'une meilleure gestion des déchets face aux mouvements non contrôlés constituant des défis majeurs,

Ayant pris connaissance de la place accordée à l'objectif de régulation de l'importation des déchets du reste du monde sur le continent africain dans le cadre des Nations Unies,

1. *Suggère* la délocalisation des déchets qui occupent des espaces qui pourraient être utilisés à des fins plus durables, contribuant ainsi à la dégradation des ressources naturelles locales dans

des lieux plus adaptés comme dans des sites de traitement locaux conformes aux normes environnementales et de sécurité ainsi que dans des installations de recyclage locales pour les matériaux recyclables;

2. *Désireuse* d'une crédibilisation des gouvernements africains trop souvent mis de côté afin d'appliquer leurs politiques de manière efficace et éviter la violation des normes internationales;
3. *Exige* le respect et la ratification de toutes les conventions nationales et politiques régionales trop souvent mises de côté par les pays industrialisés;
4. *Regrettant avec peine* la non application de la Convention de Bamako par les pays industrialisés qui accorde plus d'importance aux intérêts économiques au détriment de la santé humaine et de l'environnement;
5. *Incite* les pays reconnus comme étant les plus pollués sur le sol africain à payer une taxe supplémentaire afin d'aider financièrement l'Afrique dans le but d'instaurer un processus de recyclage durable;
6. *Invite* chaque pays à prendre conscience des enjeux, sensibiliser et aider à une reconnaissance absolue dans le but d'accéder à une cohésion internationale afin de subvenir au besoin du continent africain.